

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**



**Commission Nationale Sectorielle**  
*Sciences de Gestion*  
2012-2013

**GUIDE D'HABILITATION**  
**DES FORMATIONS EN MASTERS**

*Dernière mise à jour : 16 juillet 2013 - Version 01.*



Commission Nationale Sectorielle  
*Sciences de Gestion*  
2012-2013

**GUIDE D'HABILITATION  
DES FORMATIONS EN MASTERS**

**1<sup>ère</sup> partie : les masters recherches**

**I- Harmonisation des intitulés des masters recherche :**

**Rappel : Note d'orientation 2009-2010**

**Domaine :** Economie et gestion

**Mention :** Gestion

**Parcours :** 1.finance, 2.management, 3.comptabilité, 4.gestion des ressources humaines, 5.marketing, et 6.gestion de production

**Nouveau : Note d'orientation 2012-2013**

**Domaine :** Sciences de Gestion

**1- Mention : Comptabilité**

**Exemples de Parcours\*** : Audit, Comptabilité financière, Comptabilité de gestion...

**2- Mention : Finance**

**Exemples de Parcours\*** : Finance de marchés, Finance islamique, Gestion des risques...

**3- Mention : Gestion des Ressources Humaines**

**Exemples de Parcours\*** : GRH stratégique, Organisation et Innovation...

**4- Mention : Management**

**Exemples de Parcours\*** : Management stratégique, Management international, Management des Systèmes d'Informations...

**5- Mention : Marketing**

**Exemples de Parcours\*** : Marketing stratégique, Marketing International, Communication ...

**6- Mention : Logistique et Production**

**Exemples de Parcours\*** : Approvisionnement, Supply Chain Management, Distribution ...

**7- Mention : Entrepreneuriat**

**Exemples de Parcours\*** : Gestion de projet, Création d'entreprise ...

\* Liste non exhaustive proposée par la commission à titre indicatif. La commission peut étudier toute autre proposition des institutions.

\*\*Il est important de préciser que lorsque l'institution fait le choix de ne pas spécifier le parcours, le master prend uniquement l'appellation mentionnée dans la mention.



## II- Critères d'évaluation des masters recherche :

### 1- Spécification des modules obligatoires :

**Rappel :**

Le coordinateur de la commission a fait un rappel des critères pris par les précédentes commissions pour le contenu des matières obligatoires. L'année 2011-2012, la seule unité d'enseignement obligatoire a été la méthodologie en M1.

A partir de l'année 2013-2014, les **modules obligatoires pour les masters recherche sont les suivants** :

- Module 1 : **Méthodologie de recherche** : *Initiation à la méthodologie, principes de base, épistémologie...* (recommandé en S1)
- Module 2 : **Méthodes d'analyses scientifiques** : avec un contenu adapté selon les parcours. Exemples : *initiation aux analyses de données, analyses multivariées, analyses qualitatives, recherche opérationnelle, économétrie, Equations Structurelles, applications sur logiciels...* (recommandé en S2)
- Module 3 : **Séminaires de recherche** : *méthode de lecture des articles scientifiques, développement l'esprit critique, préparation aux études doctorales...* (recommandé en S3)

En outre, la commission recommande d'inclure des modules pluridisciplinaires au-delà de la spécialité du master recherche (cette approche favorise l'évaluation globale qualitative du dossier par la commission).

### 2- Volume horaire des modules obligatoires :

Le volume horaire global des 3 modules obligatoires (Méthodologie, Méthodes d'analyses et Séminaire) sur les 3 semestres doit être compris **entre 25 et 30% minimum du volume total d'un master recherche**. Un module peut être composé de plusieurs matières sur plusieurs semestres.

Illustration : pour un master qui propose un volume total de 650h sur les 3 semestres, l'offre pédagogique doit contenir au moins entre 162h et 195h réservés aux 3 modules obligatoires.  
*Exemple* : Méthodologie (63h C) + Méthodes d'analyses (63h C) + Séminaire (42h C).

### 3- Méthodes pédagogiques d'enseignement :

- La commission recommande de privilégier les exposés en M2. Toutefois, pour les M1, le cours doit être basé sur un cours assuré par l'enseignant et (en cas de besoin) sur des exposés (à raison du 1/3 du volume horaire au maximum).
- Il est recommandé de prévoir au moins une matière enseignée exclusivement en anglais dans les masters de recherche.



#### 4- Encadrement :

La commission a décidé de reconduire les mêmes critères exigés par la commission 2011-2012 à savoir **deux corps A permanents** en Sciences de Gestion par master dans l'institution (dont un dans la spécialité demandée selon la liste des mentions).

#### 5- Conditions exigées des établissements privés :

En se basant sur le texte de loi août 2012, les critères fixés pour accepter l'habilitation aux institutions privées pour les masters de recherche sont les suivants :

- 1- **Recruter deux permanents dans la spécialité sans cumul avec d'autres masters de recherche ayant été corps A dans le public en Tunisie ou à un grade équivalent à l'étranger (recrutement ou détachement ou retraité)**
- 2- **Fournir les contrats à durée indéterminée, signature légalisée, avec n° de CNSS.**
- 3- **Fournir les CV signés par les enseignants permanents**
- 4- **Il est préférable que l'institution privée soit en partenariat avec une école doctorale ou laboratoire de recherche d'une institution publique (Dans ce cas fournir la dite convention).**

Parallèlement, la commission recommande fortement de clarifier le statut des enseignants universitaires du privé afin de pouvoir se baser sur des références de compétences et de grades dans l'attribution des habilitations (à l'instar du public).

## 2<sup>ème</sup> partie : les masters professionnels

### I- Harmonisation des intitulés des masters professionnels :

Il est décidé de ne pas préciser de parcours. La seule référence d'un master professionnel est la mention.

Les mentions précisées par la commission 2012-2013 sont (*ordre alphabétique*) :

- 1- **Comptabilité**
- 2- **Entreprenariat**
- 3- **Finance**
- 4- **Gestion des ressources humaines**
- 5- **Logistique et production**
- 6- **Management**
- 7- **Marketing**



## II- Critères d'évaluation des masters professionnels :

### 1- Spécification des modules obligatoires<sup>1</sup> :

Principe de base : La commission a décidé de proposer des modules formant les unités d'enseignement obligatoires, tout en laissant à l'institution l'entière responsabilité de choisir les matières et leurs répartitions. Ainsi, **deux modules** sont proposés (Cf. encadré suivant), et chaque institution précise les unités d'enseignement spécifiques selon la mention et selon le positionnement stratégique visé par le master.

Les modules obligatoires pour les masters professionnels sont les suivants :

- Module 1 : **Culture Générale & Soft Skills**. L'objectif est de former un futur cadre ayant de l'envergure et sachant communiquer, en plus de la dimension spécifique au domaine du diplôme. (recommandé en S1 et S2).

Exemples : Culture générale (comme : l'économie contemporaine, géographie, histoire, psychosociologie, actualités sociopolitiques...) et Softs skills (comme : la communication en milieu d'affaires, travail en équipe, capacité d'adaptation, prise de parole en public, développement personnel, gestion de carrière, communication en langues étrangères...).

- Module 2 : **TIC & Formation Opérationnelle**. L'objectif est de préparer le futur cadre d'entreprise à être up-to-date et à être immédiatement opérationnel lors de son recrutement. (recommandé en S2, S3 et S4).

Exemples : les TIC soit des matières technologiques innovantes, soit des matières enseignés par des nouvelles technologies... Formation opérationnelle c.-à-d. l'ensemble des actions pédagogiques proches de la pratique du gestionnaire dans l'entreprise, comme : la manipulation des tableaux de bord, les applications sur machine, plus de stages pratiques, les challenges d'entreprise, les business games...

### 2- Volume horaire des modules obligatoires :

Le volume horaire global des 2 modules obligatoires (Culture Générale & Soft Skills, et TIC & Formation Opérationnelle) sur les 4 semestres doit être au minimum **de 40% du volume total d'un master pro**. Un module peut être composé de plusieurs matières sur plusieurs semestres. Ainsi, les matières de spécialité représentent au maximum 60% du volume horaire total sur l'ensemble de la formation.

<sup>1</sup> Ces modules ne concernent pas le cas particulier des masters professionnels CCA ou équivalent dans le domaine de la comptabilité. Voir la section III pages suivantes.



### 3- Encadrement :

L'encadrement minimum exigé pour un master professionnel est :

- **Pour les institutions publiques** : au moins 2 maîtres assistants permanents de la spécialité.
- **Pour les institutions privées** : 1 docteur permanent de la spécialité par master, sans cumul et avec un contrat à durée indéterminée + 1 professionnel diplômé de 3<sup>ème</sup> cycle ou ayant une expérience de 10 ans au moins.

### 4- Cas des masters en virtuel ou à distance

La commission précise que pour l'habilitation d'un master en virtuel ou à distance, les mêmes conditions pédagogiques sont exigées comme pour les masters en présentiel, avec **en plus un spécialiste pour la gestion de la plateforme au niveau du staff d'encadrement + une salle multimédia équipée** ou/et une convention avec l'UVT pour un support logistique.

### III- Cas particuliers de la comptabilité :

L'habilitation aux institutions pour les masters professionnels en Comptabilité-Contrôle-Audit (ou équivalent) nécessite que le programme d'étude correspond aux critères précis exigés par la commission sectorielle.

Pour ce faire, il sera obligatoire de **prendre en considération le nouveau master professionnel en comptabilité (préparatoire à la révision comptable) comme programme de référence**. Il s'agit du projet validé par la commission sectorielle en sciences de gestion lors de sa réunion datée du 14 mai 2013 (Cf. Annexe 1).

Tout programme pédagogique en master proposé dans le cadre de la mention « *comptabilité* » doit être **conforme à la formation de référence citée plus haut à hauteur de 70% du contenu**. Ci-joint le programme validé en question (Cf. Annexe 2).

En matière d'encadrement, pour les masters professionnels en comptabilité, la commission exige des institutions publiques au minimum 2 maîtres-assistants en comptabilité et un expert comptable universitaire (assistant-permanent). Au niveau des institutions privées, au moins 2 docteurs permanents en comptabilité (sans cumul) et un expert comptable en convention.



## Synthèse des critères d'évaluation d'un master

L'évaluation des dossiers d'habilitation des masters se fait donc au final, essentiellement, sur la base des cinq points suivants :

- **Mentions** (conformité à la liste ci-haut)
- **Crédits + Régime d'examen** (30 ct/semestre et régime mixte)
- **Modules obligatoires** (conformité en termes de contenu et de volume horaire)
- **Corps enseignants** (vérifier liste du staff et les grades minimums)
- **Syllabus** (présence)

**Slim Khalbous**  
*Coordinateur de la Commission*

## Commission Nationale Sectorielle Sciences de Gestion

### PV- Réunion 7

Le Mardi 14 mai 2013

Ordre du jour :

- **Informations générales**
- **Deuxième évaluation des dossiers de licences après complément d'informations**
- **Validation du dossier de révision comptable : master professionnel**
- **Critères d'évaluation des demandes d'habilitation masters (suite et fin...)**
- **Evaluation des dossiers de masters**

Lieu : **Ministère de l'enseignement supérieur, Direction de l'innovation pédagogique**

Les membres présents : **16 membres l'après midi sur 20 (feuille de présence jointe à ce PV)**



### EXTRAIT ...

**Dossier : « révision comptable »**

**Cas de la validation du dossier de master professionnel en comptabilité**

1- Rappel de la situation par le coordinateur de la commission :

Les anciens textes stipulent que l'accès aux études de révision comptable est possible pour les étudiants ayant une maîtrise en sciences comptables.

Aucune mise à jour des textes n'a été faite alors que des formations master CCA et formation préparatoire pour l'obtention du diplôme national en révision comptable ont été créées dans plusieurs institutions. Ceux qui peuvent accéder à la formation sont les étudiants ayant des licences appliquées et des licences fondamentales en comptabilité.

Les étudiants de la promotion 2011 et 2012 de la formation préparatoire pour l'obtention du diplôme national en révision comptable n'ont aucun statut (pas de concours, pas de diplômes)

**Rappel des textes régissant la révision comptable**

*Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur du 22 février 1996, fixant le régime des études et des examens en vue de l'obtention du certificat d'études supérieures de révision comptable ainsi que l'inscription des sujets de mémoires et les modalités de leur soutenance.*

## Annexe 1.

### 2- Evolution de la situation et nouveauté :

Suite à un accord avec notre Ministère, les 4 institutions qui organisent le concours de la Révision Comptable (IHEC Carthage, ISG Tunis, ISCAE Manouba et FSEG Sfax) et l'ordre des Experts Comptables, les deux années d'études en P1 et P2 seront sanctionnées par un diplôme de master professionnel en comptabilité.

Le nouveau texte sera bientôt officiellement promulgué.

**Dorénavant, la formation préparatoire pour l'obtention du diplôme national en révision comptable sera sanctionnée par un diplôme professionnel pour valider les deux ans d'études que l'étudiant réussisse ou pas le concours national.**

Le cas des deux promotions de 2011 et 2012 a fait l'objet d'une réflexion pour leur permettre d'obtenir le diplôme de master. Rappelons que, le nouveau texte des masters permet de valider le master professionnel soit par un stage soit par étude de cas soit par business plan. Il a été proposé de faire une étude de cas afin de valider le master professionnel pour ceux qui ont fait la formation préparatoire pour l'obtention du diplôme national en révision comptable.

### 3- Rôle de la commission sectorielle en gestion :

La commission sectorielle en gestion a donc la mission de valider pédagogiquement le projet de master professionnel en comptabilité déposé à l'identique par les 4 institutions habilités à assurer cette formation.

### 4- Décision de la commission sectorielle en gestion :

**Après étude du dossier, la commission a validé à l'unanimité le contenu pédagogique du projet de master professionnel en comptabilité déposé à l'identique par les 4 institutions habilités à assurer cette formation de révision comptable.**

Quelques remarques mineures ont été faites :

- Certains ont proposé de permettre la possibilité de validation du master par l'étude de cas ou par un rapport de stage comme l'indique le texte de master et non pas seulement par l'étude de cas.
- Dans le projet présenté, il a été proposé d'enlever le terme « technique » lors de la présentation de l'Etude de cas (traitement d'un problème technique lié à la profession comptable) pour laisser des possibilités pédagogiques plus large.

**Slim Khalbous**

*Coordonateur de la Commission*



**Programme validé du Master Pro en Comptabilité (préparatoire à l'expertise comptable)**

**MASTERE 1 - SEMESTRE 1**

Réf.	Unité d'Enseignement	Volume horaire minimum sur 14 semaines	Type de l'enseignement	Nombre des crédits accordés	Coefficient	Modalité d'évaluation
UE 1	Normes internationales d'information financière (1)	63 H	Cours	6	3	Mixte
UE 2	Evaluation et regroupements d'entreprises	42 H	Cours	4	2	Mixte
UE 3	Droit des sociétés commerciales approfondi	42 H	Cours	4	2	Mixte
UE 4	Fiscalité approfondie	42 H	Cours	4	2	Mixte
UE 5	Anglais des affaires	42 H	Cours	2	1	Mixte
UE 6	Finance des marchés	42 H	Cours	4	2	Mixte
UE 7	Contrôle de gestion (approfondi et stratégique)	63 H	Cours	4	2	Mixte
UE 8	Economie internationale	21 H	Cours	2	1	Mixte
<b>Total</b>		<b>357 H</b>		<b>30</b>	<b>15</b>	

**MASTERE 1 - SEMESTRE 2**

Réf.	Unité d'Enseignement	Volume horaire minimum sur 14 semaines	Type de l'enseignement	Nombre des crédits accordés	Coefficient	Modalité d'évaluation
UE 9	Normes internationales d'information financière (2)	63 H	Cours	6	3	Mixte
UE 10	Audit financier et éthique professionnelle (1)	63 H	Cours	4	2	Mixte
UE 11	Droit des procédures collectives	42 H	Cours	4	2	Mixte
UE 12	Expertise judiciaire et arbitrage	21 H	Cours	2	1	Mixte
UE 13	Les avantages fiscaux	42 H	Cours	4	2	Mixte
UE 14	Ingénierie financière	21 H	Cours	2	1	Mixte
UE 15	Finance d'entreprise	42 H	Cours	4	2	Mixte
UE 16	Management des systèmes d'information	63 H	Cours	4	2	Mixte
<b>Total</b>		<b>357 H</b>		<b>30</b>	<b>15</b>	

**MASTERE 2 - SEMESTRE 1**

Réf.	Unité d'Enseignement	Volume horaire minimum sur 14 semaines	Type de l'enseignement	Nombre des crédits accordés	Coefficient	Modalité d'évaluation
UE 17	Consolidation des états financiers	42 H	Cours	4	2	Mixte
UE 18	Audit financier et éthique professionnelle (2)	63 H	Cours	4	2	Mixte
UE 19	Commissariat (aux comptes et aux apports)	63 H	Cours	4	2	Mixte
UE 20	Droit pénal des affaires	42 H	Cours	4	2	Mixte
UE 21	Fiscalité internationale	42 H	Cours	4	2	Mixte
UE 22	Contrôle et contentieux en matière fiscale	42 H	Cours	4	2	Mixte
UE 23	Finance internationale	21 H	Cours	2	1	Mixte
UE 24	Stratégie de l'entreprise	42 H	Cours	4	2	Mixte
<b>Total</b>		<b>357 H</b>		<b>30</b>	<b>15</b>	

MASTERE 2 - SEMESTRE 2

Réf.	Unité d'Enseignement	Volume horaire minimum sur 14 semaines	Type de l'enseignement	Nombre des crédits accordés	Coefficient	Modalité d'évaluation
UE 25	Cas de synthèse en « Comptabilité »	42 H		4		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assiduité</li> <li>• Traitement des études de cas à domicile</li> <li>• Participation active à la résolution des études de cas en classe</li> <li>• Autre travail à domicile</li> <li>• Etc.</li> </ul>
UE 26	Cas de synthèse en « Audit financier et éthique professionnelle »	21 H		2		
UE 27	Cas de synthèse en « Commissariat aux comptes et droit des affaires »	21 H		2		
UE 28	Cas de synthèse en « Fiscalité »	21 H		3		
UE 29	Cas de synthèse en « Finance »	21H		3		
UE 30	Cas de synthèse en « Gestion et management des systèmes d'information »	21 H		3		
UE 31	Initiation à la méthodologie de la recherche	21 H		3		
UE 32	<p>Etude de cas (<i>traitant d'un problème spécifique lié à la profession comptable</i>)</p> <p>Ou</p> <p>Rapport de Stage (<i>document analytique suite à un stage professionnel dans une entreprise ou un cabinet comptable</i>)</p>			10		Soutenance devant un jury
<b>Total</b>		<b>168 H</b>		<b>30</b>		

**Commission Nationale Sectorielle**  
**Sciences de Gestion**  
2012-2013

**La liste des membres de la commission ayant participé  
à l'élaboration de ce guide (ordre alphabétique)**

SALAH	BEN AHMED	<i>ISIG Kairouan</i>
ANISSA	BEN HASSINE	<i>ESSEC Tunis</i>
KAOUTHER	BEN RACHED	<i>FSEG Tunis</i>
SALAH	BOUMAIZA	<i>UNIV Jendouba</i>
SALMA	DAMAK	<i>IHEC Carthage (Rapporteur)</i>
SOUHAIL	DHOUIB	<i>ISAE Gabes</i>
TAHER	HAMZA	<i>ISG Sousse</i>
LAMIA	HECHICHE	<i>ISG Tunis</i>
DORRA	HMAIED	<i>IHEC Carthage</i>
SLIM	KHALBOUS	<i>IHEC Carthage (Coordinateur)</i>
RAMDHANE	KHEMAKHEM	<i>HEC Sfax</i>
MONDHER	KOUKI	<i>FSEG Tunis</i>
TAYSSIR	LOUKIL	<i>FSEG Sfax</i>
HAMADI	MATTOUSSI	<i>ISCAE Manouba</i>
LASSAAD	MEZGHENNI	<i>IHEC Carthage</i>
AMEL	ZNAIDI	<i>IHEC Carthage</i>
SAMIA	ZOUAOUI	<i>FSEG Tunis</i>